



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 26 janvier 2010 (28.01)
(OR. en)**

17558/09

CRS CSA 1

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Objet: 1377^{ème} réunion du COMITÉ SPÉCIAL AGRICULTURE, tenue à Bruxelles
le lundi 7 décembre 2009**

RÉSUMÉ

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour	3
2.	Aide d'État pour l'acquisition de terres agricoles.....	3
3.	Méthodes de travail du CSA consécutivement à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne	3
4.	Organisation des travaux futurs	4

o
o o

Le président du Comité spécial Agriculture a invité les chefs de délégation, la Commission et le Secrétariat du Conseil au déjeuner qu'il a donné à 13 heures au niveau 80 du bâtiment Justus Lipsius.

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire

doc. 17048/09 OJ/CSA 21

L'ordre du jour a été adopté.

2. Aide d'État pour l'acquisition de terres agricoles

Article 88, paragraphe 2, du traité

- a) *Demande de la Lettonie*
doc. 16025/09 AGRI 507
17063/09 AGRI 548
- b) *Demande de la Lituanie*
doc. 16039/09 AGRI 509
17144/09 AGRI 551
- c) *Demande de l'Italie*
doc. 16618/09 AGRI 527
17064/09 AGRI 549
- d) *Demande de la Hongrie*
doc. 16662/09 AGRI 529
17060/09 AGRI 547

Le Comité a pris note des exposés présentés par les délégations italienne, lettone, lituanienne et hongroise, ainsi que des observations formulées par les délégations et le représentant de la Commission. En l'absence d'accord au sein du Comité, la présidence a indiqué qu'elle comptait adresser cette question à la prochaine session du Conseil "Agriculture et pêche".

3. Méthodes de travail du CSA consécutivement à l'entrée en vigueur du traité de

Lisbonne

Le comité a noté que, compte tenu de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la "procédure législative ordinaire" (c'est-à-dire la codécision) a été étendue à de nouveaux domaines relevant de la compétence du CSA. Il a également noté qu'un petit nombre d'adaptations techniques devraient éventuellement être apportées à ses méthodes de travail, vu l'augmentation du nombre de dossiers en codécision. Au nom du futur trio de présidences, la délégation espagnole a indiqué qu'elle souhaitait que le comité revienne sur cette question pendant le premier semestre de 2010.

4. **Organisation des travaux futurs**

La présidence a informé le comité sur la planification de la session du Conseil qui se tiendra du 14 au 16 décembre.
